

Source : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/03/que-les-economistes-peuvent-ils-dire-sur-l-environnement_4822817_3232.html

Téléchargement 03 12 2015

« Que les économistes peuvent-ils dire sur l'environnement ? »

Le Monde || Par Pascal de Lima (économiste, fondateur d'Economic Cell)



Pour l'économiste le problème consiste tout d'abord à **considérer** que le **climat** et l'environnement appartiennent à la catégorie des biens publics par hypothèse : la consommation d'une unité d'environnement par un individu n'empêche pas sa **consommation** par un autre individu (l'**environnement** est gratuit et n'exclut pas). Mais dans la mesure où il est gratuit justement, tout **le monde** a intérêt en cas de dommage à **laisser** les autres **supporter** le coût des politiques environnementales et à se **comporter** ainsi en « passager clandestin ».

Les économistes disposent d'un certain nombre de concepts.

Premièrement, la présence de défaillances de marché : le libre jeu des agents économiques ne conduit pas à l'optimum **social**.

Deuxièmement, la présence d'externalités, certaines actions individuelles affectent - positivement ou négativement - le bien-être d'individus extérieurs à ces actions, sans que cet effet soit compensé par un paiement.

Ces externalités conduisent à des défauts de coordination à plusieurs échelles : ainsi, les **entreprises** sont amenées, par la maximisation individuelle de leur profit, à **produire** des quantités supérieures à celles qui optimiseraient le bien-être collectif puisqu'elles n'intègrent pas dans leur prise de décision

les effets néfastes de la pollution ; les consommateurs, pour leur part, ne tiennent pas compte des conséquences délétères de certains produits lorsqu'ils les achètent.

Coûts individuels, bénéfices collectifs

Au niveau des Etats, il apparaît en effet difficile de s'entendre sur le niveau optimal de protection de l'environnement : les coûts sont individuels alors que les bénéfices sont collectifs. L'optimum voudrait que tous les Etats adoptent un certain niveau de protection de l'environnement.

Malheureusement ce n'est souvent pas l'équilibre final car la tentation est toujours de [trahir](#). En clair, chaque État peut [accroître](#) son bien-être en ne protégeant pas l'environnement : il économise ainsi les coûts des politiques publiques associées mais profite des efforts des autres en raison des externalités positives.

On trouve deux catégories de solutions...

Premièrement, au niveau de la fiscalité écologique, il y a le principe du pollueur-payeur. L'entreprise doit [intégrer](#) dans son processus de production le coût de sa pollution.

Deuxième catégorie de solutions, les droits de propriété : dans un article de 1960, l'économiste Ronald Coase (1910-2013) montre, à [partir](#) d'un exemple simple, que l'échec de marché en présence d'effets externes provient uniquement de l'absence de droits de propriété. La mise en place de systèmes de droits à [polluer](#) échangeables, aux États-Unis dès 1977 (marché du dioxyde de soufre) et plus récemment dans l'[Union européenne](#) (marché du carbone), dans le cadre du protocole de Kyoto, s'inspire de cette analyse. Il en est de même pour la protection de la propriété intellectuelle visant à [encourager](#) l'innovation verte.

Les méthodes d'[aide](#) à la décision des économistes sont nombreuses : la méthode coûts avantage propose de [répondre](#) au dilemme suivant : est-il plus coûteux de laisser telles quelles les imperfections de marché ou de les [corriger](#).

[Nicholas Stern](#) a conclu dans son rapport sur le changement climatique de 2006, que si la réduction des gaz à effet de serre (GES) a un coût, celui-ci est très inférieur à celui de l'inaction : selon ses hypothèses et [ses](#) calculs, un investissement annuel de 1 % du PIB permettrait en effet d'éviter une perte de revenu de 5 % à 20 % par an.

Raisonnement en univers incertain

Il existe d'autres évaluations qui vont dans un sens contraire : à [titre](#) d'exemple, le gouvernement a récemment mis en place un système destiné à [favoriser](#) l'électricité photovoltaïque, qui garantit pour les particuliers et les entreprises investissant dans des panneaux solaires la revente de l'électricité produite à [EDF](#) à des prix préférentiels.

Selon Christian Gollier (2010), ce système représente un coût collectif de plus de 1 000 euros par tonne de CO2 évitée, alors que plusieurs évaluations convergent vers la valeur de 32 euros de gain pour une tonne de CO2 évitée, ce qui rend le coût social de cette technologie verte plus de trente fois supérieur à son bénéfice.

Les limites de l'économiste sont à ce niveau nombreuses : le problème de l'évaluation des dommages, puisqu'ils ne font pas l'objet d'un marché, le problème de l'incertitude. De plus, la valeur que l'on

attribue à une ressource naturelle ou à un bien environnemental dépend en effet de nombreux paramètres tout à fait incertains.

De la même manière, le coût de l'émission d'une tonne de GES est lié aux conséquences du réchauffement climatique, point sur lequel l'incertitude est très grande. Certes, la statistique permet depuis longtemps le raisonnement en univers incertain. Mais la modélisation classique de l'incertitude, qui consiste à [supposer](#) que la distribution des risques suit une loi normale, est mal adaptée aux problèmes d'environnement, et particulièrement au changement climatique : tout d'abord, la plupart des climatologues suggèrent que la distribution des risques est asymétrique ; d'autre part, il est probable qu'avec de fortes augmentations de température, les dommages augmentent beaucoup plus vite que ce que le suggère une distribution normale des risques.

Enfin les questions éthiques : au-delà des problèmes techniques qu'elles soulèvent les méthodes d'évaluation des biens et des dommages environnementaux renvoient à des considérations éthiques que les économistes ne peuvent pas [trancher](#).